

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 13 mars 2024

Délibération n°DE_2024_03_004

RF Préfecture de la Meuse	
Contrôle de légalité	
Nombre de délégués : 24	Date de réception de l'AR: 15/03/2024
Quorum : 13	055-200088961-20240313-DE_2024_03_004-DE
Votants : 16 dont 1 suppléant	

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mars, à 17 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 06 mars 2024, s'est réuni en Salle des fêtes de Belleville-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Antoni GRIGGIO, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur André TROUSLARD, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christophe CAPUT, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN

Monsieur Stephane PERRIN est désigné secrétaire de séance.

7.1 - Vote du budget primitif 2024

Vu le débat d'orientation budgétaire du 7 février 2024,

Le Président présente le rapport suivant :

"Le débat d'orientation budgétaire n'ayant pas apporté de modifications majeures au projet de budget présenté, celui-ci est repris en grande partie et soumis au vote du budget primitif 2024.

En investissements, nous prévoyons l'achat de matériel informatique, notamment des écrans. Un petit budget est provisionné pour refondre le site Internet du PETR en y associant un applicatif pour notre roue des objectifs stratégiques (7 000 € TTC). Enfin, une dépense importante est provisionnée pour l'élaboration du schéma directeur cyclable à hauteur de 108 000 € TTC pour lequel nous récupérerons la TVA. Cette dépense s'étalera aussi sur les 2 exercices 2024 et 2025. Le budget global de cette section est donc estimé à 116 000 € couverts par des subventions, la valorisation des amortissements et la reprise du résultat de l'exercice 2023. Le reste à charge pour les EPCI est nul mais il conviendra de pouvoir assurer la trésorerie pour solder les factures.

Comme chaque année, environ 60% des charges de fonctionnement concernent la masse salariale de la structure dont l'ingénierie constitue le cœur de métier. Au total, ce sont 7 postes qui sont proposés à temps plein pour l'ensemble de l'année 2024, ainsi que la mission mobilité partagée avec nos collègues du Sud meusien et prolongée pour 3 ans. Le montant présenté en DOB est légèrement ajusté à la baisse suite au départ d'un agent mais avec un rattrapage prévu sur les charges salariales du poste d'ambassadrice des mobilités. Cela représente un budget global (salaires et charges) de 331 000 €. Les postes sont financés à environ 60% par des aides extérieures en raison notamment de la mise en place du nouveau programme Leader dont les aides à l'ingénierie ne seront versées qu'ultérieurement. Celles-ci ne sont donc pas escomptées sur cet exercice budgétaire afin d'assurer la trésorerie nécessaire au règlement des salaires.

Les charges de fonctionnement quotidien de la structure représentent 10% du budget global soit 57 855 €, intégrant les frais d'administration générale, les frais de déplacement des agents et l'organisation des actions transverses (Randonnée, Journée de Pays, Fête de la Science, ...)

Par rapport au DOB, le budget de fonctionnement réservé aux actions de l'année 2024 a été légèrement réévalué à la baisse pour un total d'environ 156 000 € avec un important volet Culture comprenant la programmation des projets fédérateurs, intégralement couvert par les subventions des partenaires, mais également les 2 projets qui vont animer le territoire cette année : la réalisation d'un podcast et la résidence de création.

Pour la mobilité, les actions engagées dans le cadre de l'AMI TENMOD sont à boucler en 2024. Cela représente un budget conséquent partagé avec nos voisins dont notre participation représente environ 20% du total pour 15 000 €.

La réorganisation des dispositifs sur le service habitat nous invite à prévoir l'acquisition d'un logiciel et des formations pour envisager un renforcement des études en régie. D'ici-là certaines choses pourront être sous-traitées, notamment les audits du MAR'.

La mise en place de la nouvelle programmation Leader sera marquée par une importante communication (10 000 €) et quelques formations. Les actions numériques viseront essentiellement la refonte de notre site Internet et de ses services associés comme évoqués précédemment.

Comme chaque année, ces actions font l'objet d'un accompagnement financier important mais certaines recettes ne seront perçues que sur les exercices suivants ce qui nécessite de renforcer la trésorerie de la collectivité. Nous envisageons de compenser autant que possible ces charges par la mise en place des prestations, à l'exemple de celle proposée pour la co-animation du réseau départemental des Promeneurs du Net.

Depuis le DOB, les montants des amortissements ont aussi été ajustés afin notamment de correspondre aux règles de la nouvelle nomenclature comptable adoptée cette année.

Au regard de ces éléments, le reste à charge pour les EPCI est évalué à plus de 204 000 € ce qui fixerait la cotisation de fonctionnement pour l'année 2024 à 2,55 € / habitants sur la base de la population DGF 2023. La participation de la Communauté de Communes de Fresnes-en-Woëvre au titre du CTEAC est évaluée à environ 1 200 €."

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 du PETR DU PAYS DE VERDUN,

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 :

ADOpte le budget du PETR DU PAYS DE VERDUN pour l'année 2024 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 701 562.34 Euros
En dépenses à la somme de : 689 579.79 Euros

ARTICLE 2 :

ADOpte le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	114 650.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	314 500.00
65	Autres charges de gestion courante	116 137.00
66	Charges financières	500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 273.59
002	Résultat de fonctionnement reporté	570.28
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		568 630.87

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	3 920.00
70	Produits des services, du domaine, vente	13 380.00
74	Dotations et participations	542 891.30
75	Autres produits de gestion courante	3 915.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 948.92
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		569 055.22

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	115 000.00
21	Immobilisations corporelles	1 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 948.92
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		120 948.92

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 860.00
138	Autres subventions invest. non transf.	75 100.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 273.59
001	Solde d'exécution section investissement	14 273.53
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		132 507.12

ARTICLE 3 :

FIXE la cotisation annuelle de fonctionnement pour l'année 2024 à 2,55 € par habitant sur la base de la population DGF 2023.

PRECISE qu'aucune cotisation n'est appelée pour la section d'investissement.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

